

## 6.1 Emploi et chômage en Europe

En moyenne en 2022, 69,9 % des habitants de 15 à 64 ans de l'Union européenne (UE) à 27 sont en emploi ► **figure 1**. Ce **taux d'emploi** a augmenté de 1,5 point par rapport à 2021 et se situe 1,8 point au-dessus de son niveau de 2019. En 2021, le taux d'emploi s'échelonne de 60,1 % en Italie à 81,8 % aux Pays-Bas ; il est de 68,1 % en France.

Dans l'UE, le taux d'emploi des hommes (74,8 %) est supérieur à celui des femmes (65,0 %). L'écart est plus grand dans les pays de l'Est et du Sud de l'Europe et plus réduit dans les pays nordiques.

En 2022, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) de l'UE atteint 34,7 %, soit +2,0 points par rapport à 2021. Les disparités entre pays sont fortes : le taux d'emploi des jeunes est inférieur à 20 % en Grèce, en Roumanie, en Bulgarie et en Italie, alors qu'il dépasse 50 % en Allemagne, en Autriche, à Malte, au Danemark et même 75 % aux Pays-Bas. Les écarts entre pays reflètent des différences de durée de scolarité, de cumul emploi-études (dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés plus ou moins marquées d'insertion des jeunes sur le marché du travail. En France, il est de 34,9 % : avec une augmentation plus forte qu'en moyenne en 2022, il est désormais légèrement supérieur à la moyenne européenne. Par rapport à 2019, avant la crise sanitaire, il a progressé de 4,8 points en France, soit la deuxième progression la plus forte de l'UE après l'Irlande (+6,5 points) et nettement plus qu'en moyenne dans l'UE (+1,2 point).

En 2022, le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) s'établit à 62,4 % dans l'UE. Il dépasse 70 % en Suède, en Estonie, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark, en République tchèque et en Finlande mais il est inférieur à la moyenne européenne en France (56,9 %).

Au sein de l'UE, moins d'une personne en emploi sur cinq est à temps partiel (17,6 % en 2022). Cette proportion est quasi stable par rapport à 2021 (-0,1 point) mais inférieure de 1,7 point à son niveau de 2019. En France, elle est de 16,6 %, soit 1,0 point au-dessous de la moyenne de l'UE. Cette part est nettement supérieure en Belgique (23,8 %), au Danemark (24,2 %), en Allemagne (28,0 %), en Autriche (29,7 %), et surtout aux Pays-Bas (42,2 %). Les femmes sont bien plus souvent à temps partiel (28,4 % en moyenne dans l'UE) que les hommes (8,2 %).

En 2022, 12,1 % des personnes en emploi de l'UE sont en **emploi à durée limitée**. Le recours aux contrats temporaires est peu fréquent en Roumanie, en Bulgarie, en Slovaquie ou dans les pays baltes (au plus 3,6 % des personnes en emploi). En revanche, il est supérieur à la moyenne européenne en France (14,0 % de l'emploi) et très nettement aux Pays-Bas (23,2 %).

En 2022, le **taux de chômage** des 15-74 ans de l'UE s'établit à 6,1 %. Il diminue de nouveau en 2022, de 0,9 point, après -0,2 point en 2021. Il se situe 1,2 point au-dessous de son niveau de 2008 (7,3 %), avant la récession économique de 2009 ► **figure 2**. Dans seize pays, le taux de chômage est inférieur en 2022 à son niveau de 2008, notamment en Allemagne, en Hongrie et en Pologne où il se situe au moins 4 points au-dessous. En France, avec 7,3 %, il se situe pratiquement au même niveau qu'en 2008 (-0,1 point). Après avoir nettement augmenté entre 2008 et 2013, le taux de chômage a depuis fortement reculé en Grèce (-15,3 points à 12,5 %) et en Espagne (-13,2 points à 12,9 %), tout en y demeurant plus important qu'en 2008. Le taux de chômage des jeunes est aussi très élevé dans ces deux pays (31,4 % en Grèce et 29,8 % en Espagne) alors qu'il est le plus faible en Allemagne (5,9 %). ●

### ► Définitions

**Taux d'emploi, emploi à durée limitée, taux de chômage** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

Voir tableaux Eurostat sur le site [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu).

## ► 1. Taux d'emploi, de chômage et indicateurs sur l'emploi en 2022

en %

	Taux d'emploi						Part des personnes en emploi à temps partiel	Part de l'emploi à durée limitée <sup>1</sup>	Taux de chômage <sup>2</sup>	
	15-64 ans		15-24 ans	55-64 ans	20-64 ans	15-24 ans			15-74 ans	
	Ensemble	Femmes	Hommes							
Allemagne	77,2	73,5	80,9	50,5	73,6	81,0	28,0	11,3	5,9	3,0
Autriche	74,0	70,0	78,0	51,9	56,4	77,3	29,7	7,7	9,5	4,8
Belgique	66,5	63,2	69,8	26,0	56,6	71,9	23,8	8,3	16,4	5,6
Bulgarie	70,4	66,8	73,8	19,8	68,2	75,7	1,6	3,5	10,7	4,3
Chypre	72,7	67,3	78,5	34,4	65,0	77,9	9,3	10,4	18,6	6,8
Croatie	64,9	60,4	69,5	28,7	50,1	69,7	4,7	12,7	18,0	7,0
Danemark	76,8	74,5	79,0	56,1	72,9	80,1	24,2	10,0	10,6	4,5
Espagne	64,4	59,5	69,3	23,0	57,7	69,5	13,3	18,1	29,8	12,9
Estonie	76,4	75,3	77,5	36,5	73,7	81,9	13,2	2,8	18,6	5,6
Finlande	74,3	73,9	74,7	46,3	71,2	78,4	16,9	14,0	14,2	6,8
<b>France</b>	<b>68,1</b>	<b>65,6</b>	<b>70,8</b>	<b>34,9</b>	<b>56,9</b>	<b>74,0</b>	<b>16,6</b>	<b>14,0</b>	<b>17,3</b>	<b>7,3</b>
Grèce	60,7	51,2	70,3	16,1	51,9	66,3	8,0	7,2	31,4	12,5
Hongrie	74,4	69,9	78,8	27,6	65,6	80,2	4,2	4,8	10,6	3,6
Irlande	73,2	68,4	78,1	47,7	66,7	78,2	20,1	7,4	10,1	4,5
Italie	60,1	51,1	69,2	19,8	55,0	64,8	17,9	13,5	23,7	8,1
Lettonie	71,3	70,2	72,5	30,6	69,5	77,0	6,6	2,4	15,3	6,9
Lituanie	73,8	73,6	73,9	32,0	69,8	79,0	5,7	1,6	11,9	6,0
Luxembourg	70,1	67,1	73,0	27,6	46,6	74,8	18,2	6,5	17,6	4,6
Malte	77,6	71,0	83,4	51,9	54,5	81,1	11,0	6,8	8,3	2,9
Pays-Bas	81,8	78,1	85,4	75,5	73,1	82,9	42,2	23,2	7,6	3,5
Pologne	71,3	65,4	77,3	27,8	56,4	76,7	5,4	12,2	10,8	2,9
Portugal	71,7	69,5	74,1	25,2	65,9	77,5	6,8	14,3	19,0	6,0
Rép. tchèque	75,5	68,5	82,2	25,7	72,9	81,3	6,0	5,2	7,2	2,3
Roumanie	63,1	54,4	71,5	19,7	46,7	68,5	3,3	1,8	22,8	5,6
Slovaquie	71,3	67,6	75,0	21,3	64,1	76,7	3,1	3,6	19,9	6,1
Slovénie	73,1	69,8	76,2	32,3	55,2	77,9	8,7	10,1	10,1	4,0
Suède	77,1	74,7	79,4	44,5	77,3	82,2	20,3	13,5	21,7	7,5
<b>Zone euro</b>	<b>69,5</b>	<b>64,9</b>	<b>74,2</b>	<b>36,3</b>	<b>62,7</b>	<b>74,2</b>	<b>20,7</b>	<b>13,2</b>	<b>14,5</b>	<b>6,7</b>
<b>UE</b>	<b>69,9</b>	<b>65,0</b>	<b>74,8</b>	<b>34,7</b>	<b>62,4</b>	<b>74,7</b>	<b>17,6</b>	<b>12,1</b>	<b>14,5</b>	<b>6,1</b>

1 Emploi ayant un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur : contrats à durée déterminée (dont ceux en contrats aidés), missions d'intérim et contrats d'apprentissage.

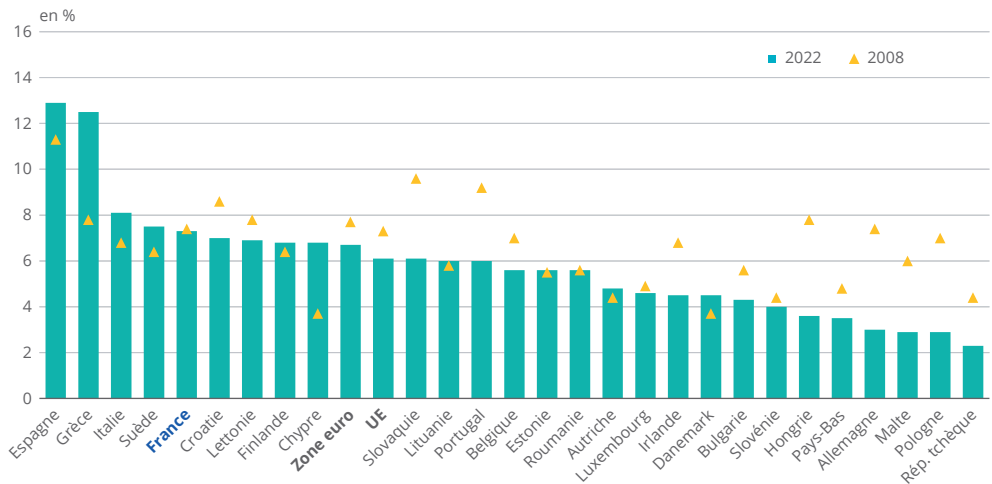
2 La convention en France est de mesurer le taux de chômage pour les 15 ans ou plus. Pour les comparaisons européennes, la convention est de limiter aux 15-74 ans. Le nombre d'actifs étant très faible après 75 ans en France, les résultats sur ces deux champs y sont très proches (taux de chômage de 7,3 % en 2022 dans les deux cas).

**Lecture** : en 2022, le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans dans l'Union européenne est de 69,9 %.

**Champ** : Union européenne à 27 pays, personnes de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire (15-74 ans pour le chômage).

**Source** : instituts nationaux de statistique, Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en mars 2023).

## ► 2. Taux de chômage en 2008 et 2022



**Lecture** : en 2022, le taux de chômage dans l'Union européenne est de 6,1 %.

**Champ** : Union européenne à 27 pays, personnes de 15 à 74 ans vivant en ménage ordinaire.

**Source** : instituts nationaux de statistique, Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en mars 2023).